

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Jeudi Dix-sept du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA - M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mme Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE BUDGET
PRIMITIF 2016 DE LA VILLE
DU GOSIER**

CM-2015-10S-DAF-112

Vu les articles L.1611-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif présenté par monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif de la ville du Gosier comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	41 471 100,00 €
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 2 400 000 €)	3 041 000,00 €
Total	44 488 100,00 €
Recettes réelles	43 988 100,00 €
Recettes d'ordre	500 000,00 €
Total	44 488 100,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	11 536 000,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
Total	11 536 000,00 €
Recettes réelles	8 495 000,00 €
Recettes d'ordre (dont virement de 2 400 000 €)	3 041 000,00 €
Total	11 536 000,00 €

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	44 488 100,00 €	44 488 100,00 €
Investissement	11 536 000,00 €	11 536 000,00 €
Total	56 024 100,00 €	56 024 100,00 €

Article 3 : Monsieur le Maire, madame la Directrice Générale des Services, madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le 22 DEC. 2015

Et publication ou notification
le 22 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 17 décembre 2015

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DU

